

Madame Barbara Agostino  
Présidente de la Commission de  
l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la  
Jeunesse

Monsieur Marc Spautz  
Président de la Commission de la Santé et  
de la Sécurité sociale

Luxembourg, le 11 février 2025

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique du mardi 11 février 2025, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant vos commissions la motion de Madame Carole Closerer relative à la détection et la prise en charge en matière de santé mentale dans l'éducation formelle et non-formelle.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que vos commissions y auront réservées.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.



Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés